



Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES PAYS EN PREVISION DE
L'EXAMEN ET DE L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING QUINZE ANS APRES SON
ADOPTION (BEIJING+15)**

Nom du pays: **BURKINA FASO**

**Nom de la personne chargée
de coordonner les réponses:** **Dr MILLOGO/SORGHO Marie Claire**

Fonction/Titre: **Directrice Générale du Renforcement des Capacités
et de l'Expertise Féminine**

Adresse : **MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
01 BP 303 Ouagadougou 01**

Téléphone – (Fixe): **00226 50 30 80 50**
- (Mobile) **00226 70 24 97 75**

Télécopie: **226 50 30 05 52**

Courriel : **clairemillogo@ yahoo.fr**

INTRODUCTION

Questionnaire à l'intention des pays en prévision de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing quinze ans après son adoption (Beijing) +15

L'adoption, en 1995, du Programme d'action de Beijing a inauguré une nouvelle ère pour l'autonomisation et la promotion de la femme. Ce programme invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'inégalité entre hommes et femmes. En réponse à cet appel, les pays africains ont réitéré, en 2004, leur engagement à l'égard des objectifs du programme et de l'égalité entre hommes et femmes de manière générale. C'est ainsi qu'ils se sont engagés à relever les défis identifiés dans la *Synthèse des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing (2004)*. Le prochain examen portera donc sur les progrès accompli par les pays après la 7^{ème} Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10).

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. A une réunion récente du Comité femmes et développement, les Etats membres ont pris connaissance du processus d'examen de la mise en œuvre du programme en Afrique et l'ont adopté avec quelques amendements à la session d'août 2008 du Comité.

Le processus d'examen en Afrique sera mené par plusieurs parties intéressées, notamment l'Union africaine et les organismes des Nations Unies. Afin d'assurer l'efficacité de l'examen, le présent questionnaire a pour objet de recueillir des données sur l'état de la mise en œuvre des politiques, programmes et mesures législatives dans le domaine de l'autonomisation et de la promotion de la femme dans votre pays. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renseigner ce questionnaire de manière participative et en consultation avec toutes les parties intéressées par la mise en œuvre des activités relatives à l'autonomisation et à la promotion de la femme dans votre pays. Le mécanisme national en charge de la question de l'égalité entre hommes et femmes devrait assurer la coordination et fournir la documentation nécessaire à l'appui des réponses.

Les questionnaires dûment remplis seront analysés et résumés par la CEA et les résultats seront publiés dans le *rapport de synthèse* du rapport régional sur Beijing + 15 dans le cadre de la contribution africaine à l'examen et l'évaluation à l'échelle mondiale de Beijing + 15.

Le Secrétaire exécutif de la CEA vous saurais donc gré de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli à la CEA, à l'adresse indiquée ci-après, par l'intermédiaire de la Communauté économique régionale et du Bureau sous-régional de la CEA de votre région:

**The OIC
African Centre for Gender and Social Development
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3001
Addis Ababa, Ethiopia
Fax: 251 11 551 2785/ 4416**

Les questionnaires sous le format MS Word doivent également être envoyés à l'adresse ci-après:
eleteane@uneca.org

La date limite de présentation du rapport est fixée au **31 Mars 2009**

Merci par avance pour votre aimable collaboration.

ACRONYMES

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement (<i>tenue au Caire (Egypte) en 1994</i>)
DSRP	Document stratégique pour la réduction de la pauvreté
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

PREMIERE PARTIE Mise en place d'un climat propice

Préambule: Dans la présente section, les pays évaluent dans quelle mesure il existe un climat propice à une mise en œuvre efficace du Programme d'action de Beijing. Cette évaluation doit s'appuyer sur les aspects ci-après relatifs à la mise en place d'un tel climat pour la mise en œuvre du Programme:

- a) Dispositifs institutionnels
 - b) Engagement à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
 - c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité entre hommes et femmes
 - d) Engagement à l'égard des protocoles sous régionaux sur l'égalité entre hommes et femmes
 - e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité entre hommes et femmes
 - f) Questions nouvelles pour l'Afrique
 - g) Intégration des principes d'égalité entre hommes et femmes aux stratégies nationales de développements et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP)
- a) **Dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes**

1.1 Des dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes ont-ils été mis en place, conformément aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux recommandations des différents examens de sa mise en œuvre?

Oui

Non

Si c'est le cas, veuillez énumérer les différents dispositifs et mécanismes institutionnels existants:

Dispositif institutionnel	Année de mise en place	Fonction (s)
Ministère	10 juin 1997	Promotion de la femme
		Mise en oeuvre de la politique gouvernementale de promotion de la femme Cadre de référence des actions en faveur de la femme Cadre de référence des actions genre

Ministère des Droits Humains	1996	Promotion des droits humains dont les droits de la femme
Les points focaux	1998	Suivi avec les autres acteurs de promotion de la femme, de la mise en œuvre du plan d'actions de promotion de la femme
Adoption de la Politique Nationale de Promotion de la Femme	2004	Elaboration une politique nationale genre (en cours d'adoption)
Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)	2006	Octroi de micro crédits aux femmes en vue de l'amélioration de leurs conditions socio-économiques
Commission Nationale de Suivi de la Mise en œuvre des Engagements du Burkina Faso en faveur de la Femme(CNSEF)	2008	Suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso en faveur de la femme

Cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers(PTF) et fonds commun genre		Création d'une synergie d'action entre tous les partenaires bilatéraux en faveur de la prise en compte des préoccupations des femmes dans leurs actions de développement à l'endroit du Burkina Faso
---	--	--

1.2 Quelles sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

- La principale contrainte au fonctionnement normal des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes est la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles mises à leur disposition.
- _Insuffisance de moyens matériels et financiers adéquats et logistiques mis à disposition
- Non adéquation entre les engagements pris et leur mise en œuvre
- La « mobilité » / vie plutôt « éphémère » des premiers décideurs /acteurs
- La non intégration effective et efficace de l'action des femmes du mouvement associatif féminin
- Persistance des pesanteurs socioculturelles dont le patriarcat
- Faiblesse des mécanismes de concertation et suivi des actions

b) Engagement vis-à-vis de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1.3 Quelles nouvelles activités ont été menées en relation avec la Convention depuis l'évaluation de 2004? Quels enseignements ont-ils été tirés?

- _Adoption de la loi n°049-2005/AN de décembre 2005 portant sur la santé de la reproduction
- Ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs
- Commémoration de l'adoption de la CEDEF le 18 décembre, vulgarisation de la convention auprès des associations et parlementaires
- Ouverture de plus en plus grande aux OSC
- Résultats plus enrichissants

- Depuis l'évaluation en 2004, les activités menées en relation sont la sensibilisation, la formation, l'information sur les violences faites aux femmes, la vulgarisation des textes juridiques sur les droits de la femme et l'élaboration du rapport annuel sur la mise en œuvre de la dite convention au Burkina Faso.
- Les enseignements tirés de ces actions sont essentiellement la prise de conscience par les acteurs sociaux des droits de la femme, le changement de comportement opéré au sein de la population en faveur du respect des droits de la femme, l'amélioration du statut juridique de la femme, une mobilisation croissante des hommes et des femmes en faveur des droits de la femme et une appropriation de leurs droits par les femmes elles mêmes

1.4 Le gouvernement a-t-il ratifié le protocole additionnel à la Convention?

Oui année de ratification 20/10/2005 Non

c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité hommes - femmes

1.5 Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la stratégie ou le cadre ci-après qui ont été adoptés à l'échelle continentale:

Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes
[_2004_____] Année

1.1. Présentation de rapports: Toujours Parfois
Jamais

1. *Protocole africain sur les femmes* [_2006_____]

2.1. Présentation de rapports: Toujours Parfois
Jamais

d) Engagement à l'égard des politiques et stratégies sous régionales pertinentes

1.6 Indiquer les politiques ou stratégies sous régionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

Instrument	Mesures prises au niveau national
Protocole additionnel	Ratification/ vulgarisation
Convention de la CEDEAO sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre	Ratification et vulgarisation avec la contribution
Politique de la CEDEAO en matière de sexospécificité adoptée en 2005	Prise en compte de la vision de la politique de la CEDEAO en matière de sexospécificité dans la formulation de la politique nationale genre
Plan d'action stratégique 2009-2013 du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) adopté en 2008	Participation du ministère de la promotion de la femme à la mise en œuvre du plan d'action stratégique 2009-2013 du centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) adopté en 2008

e) **Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes**

1.7 Le gouvernement a-t-il élaboré une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes ou, le cas échéant, révisé la politique en place en application des recommandations de Beijing + 10 ?

Oui Année d'adoption
 [__2004__] PNPF et Politique Nationale Genre en cours d'adoption Non

f) **Questions nouvelles pour l'Afrique**

1.8 Votre gouvernement a-t-il mis en place un mécanisme de budgétisation favorable à l'égalité hommes – femmes?

Oui Année de mise en place [_____] Non

1.9 Quels enseignements ont-ils été tirés de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes?

- Les défis sont nombreux à relever pour la promotion effective du statut de la femme dans les domaines puisque tout se tient et tout est une préoccupation majeure.
- Les enseignements tirés sont la complexité de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et de sa prise en compte dans les stratégies de développement l'aide l'ensemble des acteurs de développement. Plusieurs rencontres et formations sont organisées à cet effet. Ressentie comme un besoin le vide a été comblé
- La gestion de la PNG est délicate
- L'engagement de tous est indispensable
- La volonté politique doit être encore plus manifeste

g) Intégration des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes aux stratégies nationales de développement et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté

1.10 Le gouvernement a-t-il mis au point une stratégie nationale de développement ou un document stratégique pour la réduction de la pauvreté ?

Stratégie: Oui Année [1998 _____] Non
 Document: Oui Année 2001 Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d'activités (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui*)

Questions relatives à l'égalité hommes-femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté

Les 12 domaines critiques		<u>Oui</u>	<u>Non</u>
1.	Les femmes et la pauvreté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Les femmes et l'économie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Éducation et formation des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Les femmes et la santé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	La violence à l'égard des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Les femmes et les conflits armés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Les femmes et la prise de décision	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Les droits fondamentaux des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Les femmes et les medias	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.	Les femmes et l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.	La petite fille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.	Le VIH/Sida	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Questions nouvelles pour l'Afrique

13.	Financement de l'égalité hommes-femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14.	Autres (préciser)		

1.12 Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
1	2	3	4	5

Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes - femmes dans les domaines ci-après	Réponse				
	1	2	3	4	5
Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions environnementales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur la gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Statistiques sur la violence liée au genre /violence à l'égard des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statistiques sur les postes de responsabilité occupés par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.13 Évaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

Très suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1	2	3	4 <input checked="" type="checkbox"/>	5

1.13.1 Fait-on appel aux TIC? Oui Non

Veuillez préciser: Site web MPF : www.mpf.gov.bf

Site web femmes leaders : www.femmeleard.pnud.org

PARTIE: Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles

Préambule: La deuxième partie contient une série de questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les résultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront également leurs résultats à la lumière des questions interdépendantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

Section 1: Les femmes et la pauvreté

a) Mesures prises par le gouvernement

2.1.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement à travers la révision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et stratégies socio-économiques, pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire leur niveau de pauvreté. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets visant à renforcer l'autonomie des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Fonds PPTE</p> <p>Mise en place du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), du Fonds d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus des Agricultrices (FAAGRA), du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI)</p> <p>- Adoption et mise en œuvre de la stratégie nationale de la micro finance</p> <p>- Mise en place du Centre de réinsertion sociale des femmes et des jeunes filles et du Projet « 1000 jeunes filles »</p>	<p>De 2001 à 2007</p> <p>Plateformes multifonctionnelles (Moulins, presse à karité Machine à coudre décortiqueuses)</p> <p>Augmentation du niveau de l'entreprenariat des femmes, de leur contribution aux dépenses du ménage, et de leur capacité de gestion en 2005</p> <p>Amélioration de la prise en charge sociale des femmes et des filles en difficulté ;</p> <p>Amélioration de la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes filles</p>

		Fonds spéciaux mis à disposition	Amélioration des revenus des femmes ; Amélioration des capacités de gestion et d'entrepreneuriat des femmes et des filles
Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Code des Personnes et de la Famille code du travail, statut général de la fonction publique Réorganisation Agraire et Foncière	
Fourniture de services (formation, services juridiques, crédit) aux femmes pour la création d'entreprises.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	FAARF Stratégie Nationale de la micro finance PNK Encore insuffisants Création du FAARF	

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.1.2 En ce qui concerne le domaine critique "Les femmes et la pauvreté", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. *(Cocher la case appropriée)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'un mécanisme de gestion axé sur les résultats	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour réduire la pauvreté des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Insuffisant	Non <input type="checkbox"/>
Sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes - femmes pour réduire la pauvreté	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- De nombreuses formations sont données aux femmes avec des fonds spéciaux pour accompagner
- La volonté est manifeste mais la concrétisation reste à faire _pas spécialement pour la femme

- Pour l'atteinte des objectifs de la PNG l'Etat s'est engagé à apporter une contribution qui soit substantielle
- L'adoption du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, de la Loi sur la Sécurisation foncière en milieu rural, les plateformes multifonctionnelles ainsi que la mise en place des différents fonds évoqués plus haut s'inscrivent dans la logique du renforcement de l'autonomie des femmes et de la réduction de la pauvreté des femmes.

Section 2: Education et formation des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.2.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'éducation et de la formation des femmes. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Loi n° 13-2007/AN Orientation Education Adoption de la Loi n°13-2007/AN du 30 juillet 2007 portant orientation de l'éducation au Burkina Faso</p> <p>Prise d'un arrêté ministériel à l'occasion de chaque rentrée scolaire depuis 2004 pour déterminer un quota en faveur des filles pour le taux d'inscription et l'octroi des bourses ;</p> <p>Mise en œuvre du Plan décennal pour le Développement de l'éducation de Base (PDDEB)</p> <p>Loi d'orientation de l'éducation PDDEB</p>	<p>Taux de scolarisation =42% en 2001et 56% en 2005</p> <p>Augmentation du taux de scolarisation et d'inscription à l'école chez les filles</p>

		Discrimination positive	Réduction de l'inégalité d'accès à l'école Amélioration des taux scolaires
Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les sciences, les mathématiques et la technologie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Quota en faveur des filles Octroi de bourses, d'aide financière et de prêts aux étudiantes et étudiants Octroi de bourse exclusivement aux filles 60% des chambres de cités universitaires aux filles	Secondaire (9,54filles/2000 (24,2 filles /2008 Supérieur Augmentation du nombre de femmes et de filles dans les filières scientifiques, mathématiques et techniques dans l'enseignement supérieur
Comblent l'écart entre hommes et femmes dans l'alphabétisation fonctionnelle de base	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Création de Centres d'alphabétisation	Augmentation des effectifs des

		<p>féminine et de Centres de Promotion féminine ; Mise en place du Fonds national pour l’alphabétisation et l’éducation non formelle (FONAENF</p> <p>Création de centres à plus grande échelle (43centres d’alphabétisation)</p> <p>Des campagnes de plaidoyer sur l’alphabétisation des jeunes et adultes, formation tout au long de leur vie organisée par la Coalition nationale EPT</p>	<p>inscrits en alphabétisation initiale de 12,6% dont 13,2% chez les femmes en 2006</p> <p>Utilisation des 48 maisons des femmes dans les 45 provinces et 20 centres de promotion féminine pour l’alphabétisation des femmes avec cantines et garderies pour enfants.</p> <p>Amélioration du taux d’alphabétisation à 60% en 2015</p>
Appuyer et effectuer des études et des recherches sur la question de l’égalité hommes - femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Financement de missions au Danemark sur l’égalité hommes femmes ; Renforcement des capacités techniques des Associations féminines et des points focaux pour la promotion du genre	Des études et des recherches sur l’égalité hommes femmes ont pu être réalisées avec l’appui du Gouvernement burkinabè

<p>Eliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici à 2015</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les associations de femmes scientifiques, AFSCIB, FESUFA, FAWE organisent des sensibilisations de la population sur l'élimination des discriminations entre hommes et femmes dans le domaine de l'enseignement supérieur ;</p> <p>Promotion de l'accès égal à l'éducation et à l'enseignement supérieur</p>	<p>Les disparités entre hommes et femmes se réduisent dans le domaine de l'enseignement supérieur</p>
<p>Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Elles ne sont plus exclues</p> <p>Décret autorisant les filles enceintes à poursuivre leurs études</p> <p>Ouverture de l'hôtel comme centre d'accueil et d'accompagnement</p>	<p>A partir de 1974 les filles enceintes ne plus exclues de l'école</p> <p>Réduction des déperditions scolaires renforcement de la confiance en soi des filles exclues et /ou dans des familles</p>

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.2.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Education et formation des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions de sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes – femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

- Pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire la pauvreté dans le domaine de l'éducation et la formation, le gouvernement a révisé en 2003 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour prendre en compte l'égalité entre les hommes et les femmes, et créer des Centres de formation féminine et des fonds d'appui à la formation professionnelle comme le fonds d'appui à la formation professionnelle (FAFPA).
- Direction Général du Renforcement des Capacités et de l'Expertise Féminine au MPF en 2006

Section 3: Les femmes et la santé

a) Mesures prises par le gouvernement

2.3.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de santé de qualité pour les femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la Déclaration de Copenhague	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Elaboration, mise en œuvre et suivi de programmes de santé tenant compte de l'égalité hommes - femmes, notamment des services de santé en matière de reproduction et de sexualité et des services d'éducation abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>PNDS 2001-2010</p> <p>Adoption de la loi 049-2005/ AN de décembre 2005</p> <p>L'adoption du plan stratégique pour une maternité à moindre risque en 2004</p> <p>La mise en œuvre du plan d'accélération de la réduction de la mortalité néonatale en 2006 et du plan national de développement sanitaire en 2001</p> <p>L'adoption de la loi n°049-2005/AN du 22 décembre 2005 portant santé de la reproduction La</p>	<p>PN</p> <p>Réduction du taux de mortalité maternelle</p>

		<p>prévention de la transmission mère-enfant</p> <p>La mise en œuvre de la politique sur la planification familiale et du programme de lutte contre les fistules obstétricales en 2004</p>	
<p>Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, prise en charge des effets des avortements non médicaux, accès permanent des filles aux services et information en matière de santé et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Plan stratégique pour une maternité à moins de risque 2004-2008 CPN</p> <p>La mise en œuvre du programme national de développement sanitaire en 2001 et du programme national de lutte contre l'excision</p>	

Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de santé en matière de reproduction gratuits ou subventionnés	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	SP/ lutte contre le paludisme La mise en œuvre du programme national de lutte contre le paludisme en 2004 et du plan national multisectoriel de lutte contre le SIDA La mise en place du cadre stratégique de lutte contre le SIDA en 2008 La campagne nationale de dépistage du col de l'utérus	Moustiquaires imprégnées
Introduction de cours obligatoires sur l'égalité hommes-femmes dans les facultés de médecine	Oui <input type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.3.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et la santé*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer des soins de santé de qualité pour les femmes et à réduire la pauvreté. *(Cocher la réponse appropriée)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour améliorer la santé des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux femmes âgées	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Appui aux filles contaminées par le VIH/Sida	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

La politique nationale de développement sanitaire intègre ces volets.

Section 4: Le VIH/Sida et ses effets sur l'égalité hommes-femmes

a) Cadre institutionnel et politique national

2.4.1 Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/Sida ou adopté une stratégie ou des mesures, notamment une modification du dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

Oui Non

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après:

la mise en place du CNLS Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS) présidé par le Président du Faso, du Secrétariat permanent du cadre stratégique de lutte contre le SIDA, du comité national de lutte contre le SIDA, et le Plan national multisectoriel de lutte contre le SIDA par le Gouvernement du Burkina Faso sont des mesures institutionnelles précises pour répondre aux préoccupations liées au SIDA.

	Oui	Non
1. Existence d'une politique du VIH/Sida soucieuse d'égalité entre les homes et les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Disponibilité des ressources humaines suffisantes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. Autres (veuillez préciser): PTME	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Accès aux antirétroviraux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépistage systématique des femmes enceintes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prise en charge précoce des infectées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.4.2 Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser

- Le gouvernement a adopté la Loi N°030-2008/AN portant lutte contre le VIH/SIDA et protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA en 2008 qui prend en compte la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles en matière de VIH/SIDA.
- Ouverture aux OSC pour accompagner la lutte pour l'éradication de la pandémie

b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/Sida

2.4.3 Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/Sida?

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Conseils et dépistage volontaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation et de dépistage volontaire et anonyme</i>	
Disponibilité et utilisation des préservatifs masculins et féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Interventions ciblées en direction des femmes et d'autres groupes vulnérables	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	PTME	
Prévention de la transmission de la mère à l'enfant	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Prise en charge des personnes infectées, réduction du coût des antirétroviraux</i>	
Administration de la thérapie antirétrovirale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Campagnes de communication pour modifier les comportements	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Soins médicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/Sida	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Soins à domicile	Oui <input type="checkbox"/>		
Autres (veuillez préciser)	Oui <input type="checkbox"/>		

Section 5: Violence à l'égard des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour éliminer la violence à l'égard des femmes (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Disposition de la loi 239 SR Code pénal Mise en œuvre du programme national de lutte contre l'excision	
Promulgation ou renforcement de la législation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence à travers une assistance judiciaire et juridique	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Contribution importante des OSC Dispositif législatif favorable	
Prise en compte de l'égalité hommes -femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	En voie Intégration de l'égalité hommes-femmes dans le code des personnes et de la famille	
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Prise en compte spécifique de la situation des personnes défavorisées dans la mise en place des services en faveur des victimes de	

		violence	
Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Moyens financiers insuffisants	
Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Etude des violences à l'égard des femmes (VEF)	
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Mise en œuvre du plan national de communication pour le développement en 2000, Organisation de conférences débats sur la valorisation de l'image de la femme dans les médias	
Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.5.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*La violence à l'égard des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

La mise en place de la Commission nationale de Suivi de la mise en œuvre des Engagements du Burkina Faso en faveur de la Femme (CNSEF), les actions de sensibilisation, de formation, de vulgarisation de brochures sur les violences à l'égard des femmes sont entre autres, des mesures prises par le Gouvernement burkinabè en faveur de l'élimination de ces violences.

Section 6: Les femmes et les conflits armés

a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Participation de femmes Burkinabè dans les opérations de maintien de la paix Union Africaine /Nations Unies.	
Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance	Oui <input type="checkbox"/>		
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans le règlement des conflits armés et autres	Oui <input type="checkbox"/>		
Enquêtes et poursuites contre les membres de la police, des services de sécurité et des forces armées impliqués dans des actes de violence à l'égard des femmes	Oui <input type="checkbox"/>		
Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées	Oui <input type="checkbox"/>		
Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement	Oui <input type="checkbox"/>		

Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU	Oui <input type="checkbox"/>		
Application des dispositions du Protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	CEDEF CADHP L'adoption de la politique nationale de promotion de la femme et de ses plans d'actions prend en compte les dispositions des conventions que le Burkina Faso a ratifiées, en matière de droits fondamentaux des femmes	

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.6.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les conflits armés*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les femmes dans les conflits armés. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Section 7: Les femmes et l'économie

a) Mesures prises par le gouvernement

2.7.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes à l'économie (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Adoption et promulgation de lois garantissant un accès égal à l'emploi et à la protection sociale	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	La constitution Le code du travail et de la sécurité sociale contribution CPF Adoption de la Loi n°-013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique, du code du travail loi N°15/2006/AN du 11 mai 2006 à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Il y a un décalage entre les textes et l'application
Garantie d'un accès égal aux capitaux et aux opportunités commerciales.	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Politique nationale de l'emploi Mise en place de la stratégie nationale de micro finance	
Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse économique qui tienne compte de l'égalité hommes-femmes	Oui <input type="checkbox"/>	Cadre Stratégique de Lute contre la pauvreté (CSLP)	

Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes à l'économie		Ratification de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)	
		Traité de l'OHADA	

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.7.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'économie*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine participation des femmes à l'économie. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes à l'économie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes- femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- PNG en voie de mise en œuvre .
- Afin de garantir la pleine participation des femmes à l'économie nationale, le gouvernement a mis en place des fonds de soutien en faveur des femmes en économie à savoir le Fonds d'appui aux Activités Rémunératrices des femmes (FAARF), le Fonds d'appui aux Activités Génératrice de Revenus des Agricultrices (FAAGRA), le Fonds d'appui au Secteur informel (FASI), le Fonds d'Appui aux initiatives des jeunes (FAIJ). Il a également entrepris la révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en 2003 pour y intégrer la dimension genre.

Section 8: Les femmes et la prise de décisions

a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est “oui”)*

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Encouragement et renforcement de la représentation des femmes dans les structures politiques	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Code électoral</p> <p>La mise en place d'un caucus genre au niveau de l'Assemblée Nationale en 2005</p> <p>-la tenue d'un forum sur la représentation des femmes dans les instances de décision en 2006</p> <p>Le plaidoyer auprès des responsables politiques pour un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales dans les 13 régions lors des élections municipales de 2006</p>	<p>Application peu satisfaisant</p> <p>Augmentation du pourcentage de la représentation des femmes de 1,5% en 1992 à 14% en 2007 soit une hausse de 12,6% en 15 ans au niveau de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso</p>

		<p>Les actions de formation et de sensibilisation des femmes en citoyenneté et leadership féminin</p> <p>Vote de loi portant fixation de quotas de 30% de l'un et de l'autre sexe dans les élections législatives et locales le 16 avril 2009 à l'Assemblée Nationale</p>	<p>6700 Conseillères Municipales 30% des élus locaux encadrent des étudiant (e) s en fin de cycle pour des recherches en vue de l'obtention des diplômes</p>
Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment les autochtones, aux processus de prise de décisions	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le soutien multiforme aux travaux du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) en faveur d'un meilleur positionnement des femmes en milieu politique</p> <p>La mise en place du Centre d'Information de Formation et de Recherche-action</p>	<p>Disponibilité d'un répertoire des femmes leaders, des femmes scientifiques, des femmes modèles</p>

		sur la Femme (CIFRAF) La création de la Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Expertise Féminine (DGRCEF) Ministère de la Promotion de la Femme	
--	--	--	--

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.8.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et la prise de décisions*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

L'existence d'un Caucus genre, des Points focaux, l'existence de statistiques sur l'évolution du nombre de femmes dans les instances de décision, de formation, de sensibilisation, la mise à disposition des parcelles aménagées des femmes dans le cadre de la réorganisation agraire et foncière constituent entre autres, des mesures précises qui contribuent à la participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décision au Burkina Faso.

Section 9: Droits fondamentaux des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est “oui”)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Présentation en temps voulu à la Commission du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Elaboration du 6ème rapport en collaboration avec les OSC Rédaction participative du rapport Mise en place de la Commission Nationale de Suivi de la mise en œuvre des Engagements du Burkina Faso en faveur de la femme (CNSEF), en remplacement de la Commission nationale de lutte contre les Discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS)	2008 Appropriation par les OSC Elaboration des rapports périodiques sur la CEDEF suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso en faveur de la femme
Diffusion de l'information sur les mécanismes de recours nationaux, régionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Recours aux médias pour la vulgarisation du	

		<p>protocole à la CADHP</p> <p>Elaboration d'un guide sur les droits de la femme dans les langues nationales.</p> <p>Diffusion de guides des droits de la femme, de prospectus sur les violences faites aux femmes, de brochures sur les violences faites aux femmes en milieu familial</p>	
<p>Consécration du principe de l'égalité hommes-femmes dans la législation nationale et multiplication des programmes pour protéger les droits fondamentaux des femmes</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Code des Personnes et de la Famille</p> <p>Réorganisation agraire et foncière</p> <p>Textes et lois prises, formation</p> <p>Constitution du BF du 2 juin 1991</p> <p>La loi fondamentale consacre l'égalité hommes femmes au Burkina Faso ;</p> <p>Le Code des personnes et de la Famille consacre l'égalité hommes femmes</p>	<p>Contribution des OSC à la diffusion des informations</p> <p>Relecture en vue pour tenir compte des engagements pris par le BF</p>

<p>Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des données relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Traduction en 4 langues locales de la CEDEF et son protocole en 2005</p> <p>Traduction dans les trois principales langues du CPF de la CEDEF</p>	
<p>Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>CEDEF protocole additionnel Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique</p> <p>La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole additionnel sur le droit des femmes en Afrique ;</p> <p>La Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) ;</p> <p>La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.</p>	<p>1^{er} rapport déposé en septembre 2007</p>

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.9.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les droits fondamentaux des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les droits des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes-femmes et TIC	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

- La création de la Commission Nationale de Suivi de la mise en œuvre des Engagements du Burkina Faso en faveur de la Femme (CNSEF), l'adoption de la loi sur la sécurisation foncière sont entre autres des mesures prises par le Gouvernement en vue de contribuer à la protection des droits des femmes au Burkina Faso.

Section 10: Les femmes et les medias

a) Mesures prises par le gouvernement

2.10.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les medias (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les medias et garantir leur accès et leur participation à ces moyens d'information	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'élargissement de l'espace traitant des préoccupations des femmes dans les médias (plus d'articles dans la presse écrite et d'émissions radiophoniques et télévisuelles) ;</p> <p>Le renforcement des capacités des membres des organisations professionnelles de médias ;</p> <p>La réalisation d'une étude sur l'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication (TIC).</p>	
Encouragement des politiques médiatiques favorisant l'égalité hommes- femmes, en général, et dans les nominations à tous les postes dans les medias, en particulier	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	La responsabilisation des femmes dans les organes de presse (nomination	

		de femmes comme directrices, rédactrices en chef, chefs de stations radios, etc.)	
Encouragement et reconnaissance des réseaux médiatiques féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	La création de radios communautaires traitant des questions de femmes ainsi que de journaux privés avec vocation de promouvoir l'image positive de la femme, tels « <i>Voix de Femmes</i> », « <i>L'idéal Féminin</i> », etc.	
Encouragement de la participation des femmes à l'élaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des médias	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Encouragement des travaux de recherche soucieux d'égalité entre les hommes et les femmes, mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et appui à la recherche sur les femmes et les médias	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Le Centre d'information, de Formation et de Recherche – Action sur la Femme (CIFRAF) mène des travaux de recherche sur la situation de la femme et de la jeune fille, et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. A travers son <i>semestriel Cifraf – Info</i> , la situation des femmes est	Le Ministère de la Promotion de la Femme encadre des étudiants de l'ENAM et de l'Université qui travaille sur ces thèmes

		analysée et l'égalité entre hommes et femmes promue. Bonification des étudiants dans le domaine	
Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information		Application des OSC	

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.10.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les medias*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes dans les medias. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

L'existence du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), l'élaboration d'une politique nationale de communication pour le développement en 2000, du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication en 2000, l'adoption du code de publicité pour contrôler le langage dans les medias 2003 sont des mesures prises par le Gouvernement pour assurer l'égale participation des femmes et des hommes dans les médias.

Section 11: Les femmes et l'environnement

a) Mesures prises par le gouvernement

2.11.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place du Programme National de Gestion des Terroirs phase II (PNGT II) du Plan d'Actions pour la Promotion des Activités féminines dans le secteur de l'environnement en 2008	Eveil de conscience de la population et particulièrement des femmes sur la bonne gestion des ressources naturelles ; Mobilisation accrue des femmes en faveur d'une exploitation des ressources soucieuse de la sauvegarde de l'environnement
Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		
Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	- Alphabétisation fonctionnelle et initiale des femmes sur la gestion des	Renforcement et amélioration du savoir – faire en matière de gestion des ressources environnementales

		ressources naturelles ; - Formation des femmes en techniques de séchage et d'exploitation des produits ligneux et non ligneux	chez les femmes
Évaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.11.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et l'environnement*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser une participation égale des femmes dans le domaine de l'environnement. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes –femmes et TIC	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Section 12: La petite fille

a) Mesures prises par le gouvernement

2.12.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des injustices et des obstacles au droit d'héritage des petites filles	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Code pénal Adoption du code des personnes et de la famille en novembre 1989 La loi n°043/96/ADP portant code pénal sur les violences des filles en milieu scolaire	Blocages dû aux pesanteurs socioculturelles
Adoption et promulgation d'une législation pour protéger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne légaliser les mariages qu'avec leur consentement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Loi criminalisant le mariage forcé CPF code pénal loi sur l'interdiction et la répression de la pratique de l'excision Adoption du code des personnes et de la famille en novembre 1989	Blocages dû aux pesanteurs socioculturelles Les cas de mariages forcés et précoces sont considérablement réduits

Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et le progrès	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Politique nationale de Promotion de la Femme, Plan d'Actions pour la Promotion de la Femme	Amélioration de la situation socio – économique des femmes et des filles
Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil national de la population a réalisé des études à cet effet en 2008	
Elaboration et adoption de programmes, de matériaux pédagogiques et de manuels pour améliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Revision des manuels scolaires	
Garantie d'une prestation équitable de services et de matériel aux jeunes filles handicapées	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Création d'écoles pour aveugles et sourds muets, écoles intégratrices	

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.12.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La fillette", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser les droits des petites filles. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Participation des hommes et des garçons	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Egalité hommes- femmes et TIC	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Financement de l'égalité hommes –femmes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

b) Ratification ou intégration à la législation nationale des protocoles mondiaux pertinents

2.12.2 Votre pays a-t-il ratifié et intégré la Convention relative aux droits de l'enfant à sa législation?

Ratification

Oui

Intégration

Oui

Si la réponse à la question ci-dessus est "oui", veuillez préciser :

Ministère de Promotion des Droits Humains

TROISIÈME PARTIE: Examen des principaux acquis, défis et enseignements

De manière générale, dans le cadre de vos efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing dans votre pays, veuillez mentionner les quatre principaux acquis, défis et enseignements qui, selon vous, méritent d'être signalés. Veuillez les classer par ordre de priorité.

Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. L'existence de mécanismes institutionnels pour la promotion du statut de la jeune fille et de la femme ;
2. La mise en place d'instruments juridiques prenant en compte les droits fondamentaux des femmes ;
3. La participation politique plus grande des femmes (lois sur les quotas ;
4. Ratification de la quasi-totalité des textes internationaux, régionaux et nationaux ;
5. Efforts visibles de promotion de l'éducation des filles ;
6. Efforts dans l'amélioration de la santé reproductive des femmes ;
7. L'existence de mécanismes institutionnels de mise en œuvre et de coordination des actions de promotion de la femme ;
8. L'adhésion du gouvernement et la ratification des différentes conventions visant la protection des droits de la femme et de l'enfant ;
9. L'élaboration d'une politique national genre ;
10. Réduction des inégalités d'accès des filles à l'éducation :
 1. Création du Ministère de la Promotion de la Femme en 1997
 2. Adoption de la Politique nationale de Promotion de la Femme en 2004
 3. Mise en œuvre des plans d'action pour la promotion de la femme 2006-2010
 4. Prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en 2003
 5. *Elaboration de la politique nationale genre validée en 2008.*

Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. L'insuffisance des moyens matériels et financiers adéquats ;
2. Accès limité aux droits fondamentaux ;
3. Faible accès et contrôle des moyens de production ;
4. Le poids de certains facteurs socioculturels ;
5. Ratification de la quasi-totalité des textes internationaux, régionaux et nationaux ;
6. Efforts visibles de promotion de l'éducation des filles ;
7. Efforts dans l'amélioration de la santé reproductive des femmes ;
8. Adoption de la Politique Nationale Genre ;
9. Une insuffisance chez la femme par rapport à la jouissance et la protection de ses droits ;
10. La prise en compte insuffisance des questions d'égalité homme –femme dans les stratégies et politiques ;
11. La problématique de l'application effective des textes et lois en faveur des femmes ;
12. La problématique du maintien des filles à l'école ;
13. Adoption de la politique nationale genre (en cours) ;
14. Adoption du quota d'au moins 30% de l'un ou l'autre sexe sur les listes électorales ;
15. Accès des femmes aux facteurs de production (terre, équipement intrants) ;
16. Amélioration du taux de scolarisation et le maintien des filles à l'école ;
17. Renforcement des campagnes d'alphabétisation.

Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

1. Les droits des femmes ne doivent pas être négociables ;
2. Persévérer dans la sensibilisation et la formation pour espérer un changement de mentalité ;
3. Le suivi et l'évaluation sont également indispensables pour réussir toute mise en œuvre ;
4. Implication effective de tous les acteurs, décideurs, société civile, hommes et femmes ;
5. Plus grande prise de conscience des populations de l'importance du programme d'action de Beijing ;
6. Participation des OSC de plus en plus reconnue ;
7. Prise en compte des 12 domaines du plan de Beijing dans les programmes sectoriels
8. Nécessité pour l'Etat de mobiliser des fonds par d'autres stratégies que les PTF ;
9. Contribution à une prise de conscience générale sur la problématique de la promotion de la femme ;
10. Amélioration du statut social et juridique de la femme à travers les actions de sensibilisation, plaidoyer, de formation ;
11. Plus la femme est éduquée et informée, mieux elle peut défendre et protéger ses droits ;

12. L'intensification des actions de sensibilisation, plaidoyer est nécessaire pour une prise en compte effective des questions de genre dans les politiques et programme de développement ;
13. Prise de conscience de l'égalité hommes - femmes dans le processus de développement par les acteurs ;
14. Implication forte de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers dans les actions en faveur de la femme ;
15. Changement de comportements des acteurs sociaux tels que les autorités coutumières, religieuses et politiques en faveur de la femme ;
16. Prise en compte du genre dans la budgétisation en générale des actions du Gouvernement.

Note finale:

Considérez-vous que certains thèmes pertinents ne soient pas couverts par le présent questionnaire? Si oui, veuillez faire part de votre point de vue, de vos commentaires et de vos observations à ce sujet

- Questionnaire trop long !
- Les questions interdépendantes pourraient être regroupées.

- La promotion de la femme dans le secteur privé est une problématique qui n'a pas fait l'objet de réflexion dans le présent questionnaire. Or, de nombreuses analyses pertinentes révèlent la contribution significative de l'entrepreneuriat féminin à l'autonomisation des femmes au Burkina Faso, quoique ce secteur soit encore au stade embryonnaire.

MERCI INFINIMENT!